



N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/05/2022**Objet :** Asbl "Centre d'écologie urbaine".- Subside 2022 : 2.324,50 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives valorisant les espaces verts auprès des habitants de la Ville et amenant au respect de ceux-ci peuvent être encouragées ;

Considérant que l'asbl "Centre d'écologie urbaine" s'engage dans pareille initiative pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 2.324,50 EUR à l'asbl "Centre d'écologie urbaine" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 2.324,50 EUR à l'article 76605/332/02 du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'asbl "Centre d'écologie urbaine" pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'accompagnement de l'association de jeunesse VLM, en autorisant l'utilisation des douzièmes provisoires et sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :